

Pièce **04**

Ministère de la Culture et de la Communication

**Ministère de l'Ecologie
Préfecture du Puy-de-Dôme
Ville de Thiers**

Site Patrimonial Remarquable

THIERS

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT
ET DE PROGRAMMATION

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur

Dossier d'arrêt

14/03/2016, modifié décembre 2016, juin 2018

U.D.A.P. du Puy de Dôme
Service de l'Urbanisme Ville de Thiers

B. Wagon, Chargé d'Etude du PSMV
V. Rousset, Historienne de l'Art
Carole Jaffré, urbaniste

PSMV de THIERS – OAP

OAP N°1

SOMMAIRE

I-OAP N°1 : L'aspect des sols de l'ensemble des espaces publics	page 5
I-OAP n°1bis : Les plantations et espaces verts des espaces publics	21
II-OAP N°2 : La rue de Coagne	29
III-OAP N°3 : La rue du Transvaal	39

I - ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION n°1

L'aspect des sols de l'ensemble des espaces publics

A- OBJECTIFS GENERAUX ET REFERENCES

L'esprit des lieux Quelques images de Thiers,



Le caniveau central n'existait pas ; le bombé permettait de « tenir le haut du pavé » et piétonnisait, de fait, en priorité l'axe de la chaussée. Les bas-côtés possédaient encore leur riche texture de petites pierres.

Il ne s'agit pas de s'engager dans un pastiche de ville médiévale ou Renaissance, ni d'essayer de reconstituer un décor, mais de mettre en adéquation les formes et les matières entre le bâti et les sols.

Ces images du passé récent permettent d'examiner ce qu'était la ville à l'époque des « harmonies locales », où tout était réalisé par des gens « du cru », avec des matériaux locaux, une économie de moyens, un sens du bon goût et une pensée collective.

La confection du « neuf » dans un site ancien « patiné, déformé » appelle un travail fin sur les matières et les surfaces gauches, maîtrisé le plus souvent sur le chantier.

Le savoir-faire en villes anciennes appelle une culture spécifique, l'analyse constante des réalisations, le retour d'expériences et une direction de chantier d'homme de l'art.



La rue Conchette et son « ouverture en éventail » au droit de l'ancienne porte médiévale du Bourg, vraisemblablement trace d'un foirail qui aurait pu exister devant la porte avant l'extension du faubourg nord.

A droite, la rue « à chaussée fendue » n'a pas de caniveau dessiné ; c'est la jonction de pierres mieux taillées qui fait un fil d'eau.



Aujourd'hui (années 1980)

L'approche « simpliste » du confort. Le charme des rues tel qu'il apparaît sur les photos du début du XX^{ème} siècle est perdu.



L'univers bâti aux colorations soutenues s'accompagne mal de sols aux teintes contrastées comme ci-dessus.

Les types d'espaces publics.

Les types d'espaces concernés :

- . *boulevards et avenues*
- . *rues principales et axes urbains*
- . *rues de quartier*
- . *rues d'îlot*
- . *ruelles et impasses*
- . *abords des remparts, tour de ville, douves*
- . *places*
- . *placettes*
- . *parvis*
- . *jardins*
- . *mailles et arbres d'alignement*

Les espaces publics résultent de l'évolution urbaine sous plusieurs formes :

- Un développement médiéval contraint par la limite des enceintes urbaines
- L'ouverture ou l'aménagement de voies
- Le développement des 19^e et 20^e siècles.

Le traitement de l'espace peut être différencié :

- Par l'époque dominante de sa création
- Par les types architecturaux qui l'accompagnent
- Par l'usage et les fonctions desservies

1. RAPPEL DU REGLEMENT DU PSMV RELATIF AUX SOLS DES ESPACES PUBLICS

Le partage de l'espace :

Le partage de l'espace (chaussées, trottoirs, piéton, stationnement, etc...) doit être aussi discret que possible et s'inscrira dans la composition urbaine.

Les trottoirs :

- bordure à face vue verticale,
- pas de bordurettes biaisées,
- tracé longitudinal linéaire sans "chicanes" ni courbes de voiries.

Les tracés longitudinaux :

Ils doivent rester réguliers et s'adapter aux inflexions de la voie. La largeur de chaussée doit être régulière lorsque la rue est une rue droite. La matérialisation des "encoches" pour stationnement ponctuel par altération du caractère linéaire des voies droites est proscrite.

La nature des sols :

Le sol idéal de THIERS est le sol à petits galets, caladé, ou à petites pierres de basalte. Peuvent être utilisés des pavés, des galets sciés ou éclatés pour les voies très circulées. Certains espaces fréquentés par les véhicules pourront être revêtus de pavés de pierre en granit, voire de grès.

Les sols devront avoir la coloration des matériaux naturels locaux ou traités de ton pierre afin d'assurer la continuité avec le parement de façades - sols de rues - pour les rues à trottoirs.

Sont interdits tous les matériaux étrangers au site tels que les pavés béton, d'autant plus s'ils sont colorés, roses ou jaunes ...

L'usage de l'enrobé est limité aux voies à grande circulation (telles que les routes départementales) et l'entretien de voies diverses ; dans ce cas, l'enrobé devra comporter des granulats de ton clair.

L'aspect des voies s'inscrit dans une typologie à laquelle correspondent les types de revêtement :

- Ruelles, passage, rues pittoresques, voies de largeur inférieure à 6,00m,
- Abords des monuments...
- Voies circulées à forte fréquentation,
- Chemins,
- Escaliers,
- Voies routières périphériques au cœur de ville : béton ou enrobé.

Le niveau de chaussée :

Lors des travaux de réfection de voirie, le niveau de sol sera respecté, sans surélévation (seuils, emmarchements) ; la restitution du niveau originel des espaces publics pourra être imposée lorsque la configuration des lieux le rendra possible.

Le mobilier de défense (obstacles aux véhicules, bornes, barrières) :

Il doit être adapté à la physionomie de la rue.

Il doit être disposé et mesuré de manière à limiter "l'effet couloir" de l'encadrement de la chaussée.

On évitera l'installation de bornes dont la forme ne s'accordera pas avec l'aspect des façades (pierre) des murs environnants.

Les jardinières sont limitées en nombre ; les dispositifs en béton ou en fibro ou en PVC sont interdits ; il sera fait appel à des jardinières en bois ou en métal peint.

2. LE SOL EN QUARTIER ANCIEN

L'examen du passé, dont l'expression présente des constances du 12^e siècle jusqu'au début du 20^e siècle, permet de s'interroger sur l'évolution esthétique des lieux.

Le fil d'eau et l'écoulement pluvial structurent la forme de la voirie.



La rue à chaussée fendue : fil d'eau central.

La rue est partagée en deux par un caniveau. Dans certains cas, ce partage permettait de différencier les limites d'entretien de la voirie attribuée aux parcelles correspondantes.



La rue à double caniveaux

La chaussée est régulièrement bombée.

Le caniveau en pied de façade en galets ou calade :

- Respiration de la fondation,
- Frein à l'écoulement torrentiel,
- Qualité de transition esthétique entre l'enrobé et les façades.



La rue à trottoirs : fil d'eau contenu et avaloirs en bordures

Apparue comme mode d'aménagement des nouveaux espaces publics (et pour la transformation de rues anciennes), au début du 19^e siècle, la rue à trottoir se généralise dans toute l'Europe sous l'influence de l'urbanisme haussmannien. La voie, pavée, est désormais accostée de trottoirs à bordures en pierre de taille – en témoignent les rues. Un abaque régissait, à Paris, la largeur de trottoir par rapport à la largeur de la rue.

Avec l'essor de la circulation automobile au début du 20^e siècle, les villes s'emploient à mettre en œuvre des chaussées stables et résistantes aux charges. Les revêtements empierrés sont alors revêtus de pavés réguliers, puis de goudron puis de bitume. L'asphalte et le ciment sont employés dans la rénovation et la construction de nouveaux trottoirs.

3. - LES FORMES DE PAVAGE, MATERIAUX ET POSE : références et évolution

Il existe une harmonie de formes et de matériaux entre l'architecture et la surface des voies qui justifie l'examen des matières entre elles, des textures, des colorations et de la géométries de l'espace.



Le format courant de pavés taillés, fut longtemps le pavé carré, dit « pavé du Roy » (22x22cm, voire 25x25cm). Il était taillé en « V », pour une pose sur sable, à bords jointifs, avec une hauteur de queue de 17 à 22cm, ce qui lui assurait une bonne tenue ; sa forme légèrement bombée évitait de présenter des arêtes vives aux cerclages des roues en bois et assurait l'évacuation de l'eau directement par les joints : c'est le pavé écologique par excellence, car le seul reste relativement perméable, en l'absence de fond de forme en béton.



Au cours du 19^e siècle et au 20^e siècle se développent les pavages à partir de pavés rectangulaires, dits « pavés échantillons », dont le carroyage à joints alternés et la pose assurent une meilleure résistance à la circulation. Le pavé était aussi surfacé « bombé » afin que l'angle vif n'altère pas les cerclages des roues et que l'eau ne stagne pas en surface de pavé afin de protéger la pierre du gel.

Le pavage en voûte

Une forme de pavage « en voûte » ou à queue de paon assura ensuite une meilleure résistance aux mouvements des véhicules. C'est une expression « routière » de la rue.



Le dallage

Le dallage, par grandes dalles, fait partie du vocabulaire courant et historique des sols ; on le trouve sur les parvis, dans les intérieurs d'immeubles et d'édifices monumentaux et sur des trottoirs.



Pavages et confort, aujourd'hui

L'évolution de la société et les obligations de satisfaire le cheminement PMR (personnes à mobilité réduite) réduit le champ de mise en valeur des traitements d'espaces publics. Les aménagements pittoresques et « historiques » existants doivent être conservés, notamment les anciens pavés bombés.

Les nouveaux aménagements doivent faire appel à des artifices pour créer la richesse de matière que procure le pavé bombé, à fort relief. On joue alors sur la taille aléatoire des faces latérales des pavés, sur des formats diversifiés tout en créant un surfacage plat.

On peut jouer aussi sur l'assemblage de petits pavés sur les espaces modernes.



Une constante

Le sol des espaces publics doit s'harmoniser avec le matériau apparent des façades, à savoir les pierres volcaniques, le granit de ton chaud, gris chaud, voire des grès.



La pose

Le pavé traditionnel doit être posé à joint serré. Ici, la largeur de joint se traduit par un carroyage où le liant domine visuellement et l'écart des pavés entre eux accentue l'inconfort de la marche.

L'introduction de nouveaux matériaux : le risque d'une rupture paysagère

L'introduction de pavés de granit gris clair, de teinte froide, accuse une rupture avec le traitement de teinte chaude des sols existants et avec le parement des façades.

La taille et la pose « au cordeau » contrastent avec la « souplesse » des lieux et la douceur des surfaces pavées parfois de manière aléatoire.



Le sol en béton

Le béton désactivé ou béton lavé

C'est une forme modeste de l'aménagement. Econome, il s'inscrit dans les espaces mineurs ou les voies circulées.

Le granulat présente une fonction importante, par sa dimension et son dosage, pour créer une texture et effacer l'aspect lisse et gris du béton.



Le sol en enrobé

L'enrobé constitue un matériau intéressant pour le confort du roulement mais inadapté au paysage urbain traditionnel.

Toutefois, son usage est parfois rendu nécessaire par le trafic et l'entretien économique des voies dans l'attente d'un autre traitement. Dans ce cas, il convient d'éviter l'étalement de l'enrobé de façades à façades et le contact de ce matériau avec l'architecture : le caniveau de bordure, un pavage ou un dallage peuvent assurer le lien esthétique.

L'enrobé peut être enrichi de matières plus claires que le bitume (grains de quartz, par exemple), être « clouté » pour présenter une surface qui s'éclaircit avec l'usure.



4. –AILLEURS...DES EXEMPLES

Aspect des axes majeurs
dits « Grand'-Rue » de villes au Moyen Age



Dalles (Toscane)



Dalles posées en arêtes de poisson (Arezzo)



Modules de taille intermédiaire entre le pavé et la dalle.

Deux largeurs de bande (de faible différence) et une coupe en long aléatoire.



Gubbio (Italie)

Deux largeurs de bande (de faible différence) et une coupe en long aléatoire.

Pose brouillée mais très maîtrisée.

On remarque la qualité des joints à fleur de pierre, faiblement ébréchés.

Cet exemple est proche de la facture du calepinage projeté pour la rue du Bourg. Cet exemple montre une pré-patine de surface par le sciage ou layage qui confère un aspect rugueux en harmonie avec la pierre et les enduits des façades.



PARIS

Raccordements de dalles en angle de rue ; certaines de ces dalles datent du début du XX^e siècle et sont régulièrement déposées-reposées.



LA ROCHELLE

Intégrer les accidents ou les éléments « perturbateurs » de la chaussée, bornes, couvercle, avaloirs et seuils, par une mise en œuvre qui exprime leur présence.

Ici, sublimation d'un élément technique.



Allemagne

Les concepteurs germaniques savent habilement animer leurs espaces en éléments ludiques (fontaines, variations de traitement de sols, mobiliers) sans rompre l'unité du lieu ; l'attraction y est accrue.



Saint-Flour

Traitement d'un seuil de porte : la mise en place d'une pierre plate, plus grande que le pavage devant la porte est un signe de reconnaissance de la valeur du « seuil ».

Une chaussée « moderne » adaptée à une ville plate : l'architecte a voulu estomper l'effet « coupure en ligne » du caniveau par un moirage de pierres claires.

Cette démarche résulte d'une longue expérience et ne s'improvise pas.



Rothenburg (Allemagne)



Gubbio (Italie)

5. LES SPECIFICITES THIERNOISE : PIERRES ECLATEES, TOUT-VENANT ET GALETS : LE SOL CALADE



Une ville de roches et de « cailloux » :

Ici la muraille moellonnée du château.

A plat, on pourrait croire qu'il s'agit d'un sol de chaussée.



La cour d'une demeure, rue Conchette.

L'expression directe du revêtement d'une cour par des matériaux locaux produit une œuvre d'une très grande modernité...



Les dallages de pierres volcaniques s'accompagnent d'une brillance que leur confère la patine. L'aspect sombre est estompé par le reflet.



Les derniers témoignages de la texture des sols anciens des rues thernoises se situent aux abords de la porte Saint-Jean ; on retrouve au sol les pierres éclatées ou roulées, de petits modules qui expriment en profondeur l'identité de Thiers (sol protégé au PSMV).



mosaïque...

B - L'ORIENTATION D'AMENAGEMENT

1. PRINCIPE MAJEUR : PRESERVER OU RE-GENERER L'UNITE DES LIEUX

La qualité du paysage urbain des villes traditionnelles s'appuie en grande partie sur la qualité des sols ; la dimension des espaces, le relief contribuent à donner une grande importance au sol dans les perspectives urbaines.

La qualité spatiale s'appuie sur un sol dépouillé de toute fantaisie. Traitement uniforme, sans ruptures, ni « chichis » : le pavage crée une trame qui appuie la perspective et donne la mesure de l'espace. Le pavage dote l'espace d'une texture et « pose » le bâti sur un socle. Seuls, les fils d'eau justifient une expression particulière.

2. OBJECTIFS

L'OAP n°1 a pour objectif d'assurer la cohérence de l'aspect de l'ensemble des espaces publics dans le périmètre du secteur sauvegardé.

1- Les principes : assurer la simplicité et l'unité d'aménagement des espaces urbains :

La qualité du paysage urbain des villes traditionnelles s'appuie en grande partie sur la qualité des sols :

- *Le sol pavé ou dallé constitue la référence esthétique, il texture la surface,*
- *Toutefois, le caractère de la ville permet de se satisfaire, pour les axes secondaires et mineurs, d'un sol de béton texturé par le granulat,*
- *L'unité de traitement des sols, sur l'ensemble de l'espace urbain ou par entités cohérentes, constitue un enjeu esthétique,*
- *La simplicité de traitement des sols est nécessaire pour ne pas entrer en concurrence avec l'architecture du bâti, par leur adaptation au relief (surfaces bombées, surfaces gauches) ; les sols doivent représenter le « socle » de la ville.*

2 - L'identification de l'histoire urbaine : s'adapter aux formes et fonctions des espaces :

A cet effet, le plan global d'orientation d'aménagement reprend, sur les principes, les trois types de situations cités en introduction, à savoir,

- *L'urbanisme médiéval et Renaissance : la « souplesse » des espaces, les formes gauches des sols,*
- *L'urbanisme « classique » du 18^e siècle et du 19^e siècle : une organisation de l'espace et le souci des perspectives,*
- *L'urbanisme du 19^e et début 20^{ème} siècles et la voie carrossable.*

Rappel :

Les rues du Bourg et Conchette sont des « Grand-rues » au sens médiéval.

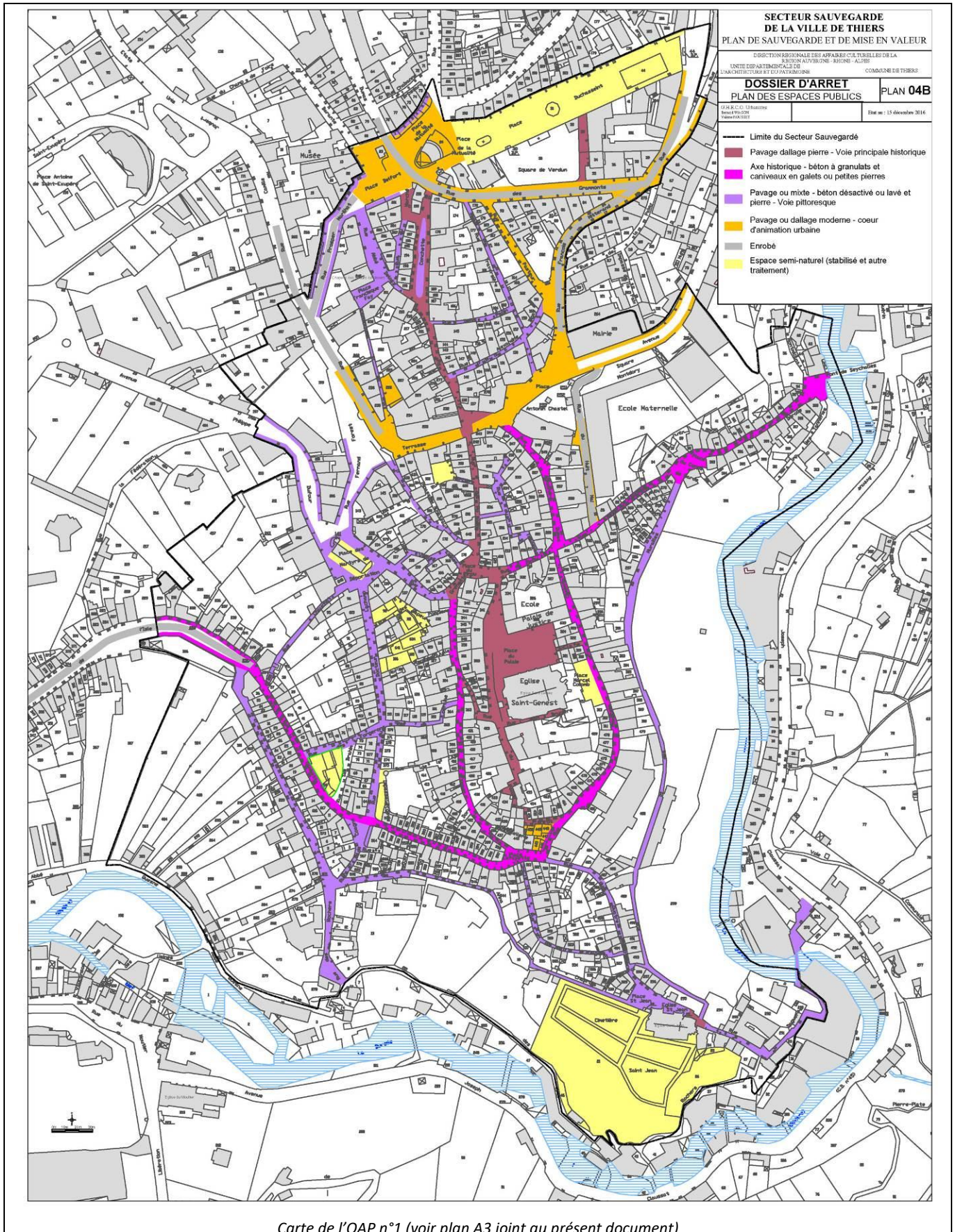
La carte d'aspect relatif à l'histoire et aux formes de la ville, ci-après, constitue l'orientation d'aménagement, en fonction des types d'espaces.

NOTA-BENE : POUR LES ORIENTATIONS CONCERNANT LES ESPACES PUBLICS

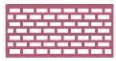
L'entretien courant est autorisé ainsi que des phases de travaux intermédiaires simples qui n'hypothèquent pas l'ambition d'aménagement définitive et vont dans le sens des modifications de fonctionnement urbain souhaité (type réduction de la place de la voiture).

ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION n°1

L'aspect des sols de l'ensemble des espaces publics



3. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Pavage dallage pierre - Voie principale historique

Orientation d'Aménagement

L'aspect du sol correspond à l'identité des lieux (caractère du paysage urbain, architecture, attraction touristique) et au fait que la présence d'un pavage traditionnel est un acquis précieux au titre de l'histoire, même si quelques pavages sont de confections assez récentes.

Il importe de maintenir la forme actuelle et l'aspect général des lieux et de préserver l'unité de l'espace : l'entretien, la repose ou les modifications s'inscriront dans la trame actuelle, la coloration chaude du granit et la réalisation de joints d'épaisseur aussi faible que possible.

Des aménagements ponctuels peuvent toutefois transformer ces lieux (dallages devant des entrées nobles d'édifices, etc.)

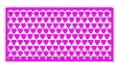


Axe historique - béton à granulats et caniveaux en galets ou petites pierres

Orientation d'Aménagement

L'usage de la pierre s'impose pour des raisons de continuité d'aspect mais peut s'accommoder d'un sol de béton à fort granulat susceptible de créer une texture ; les fonctions locales de circulation de commerce supposent un confort de circulation, notamment PMR et des usages liés à la piétonisation (poussettes, valises et paniers à roulettes, skates, engins à roues gyroscopiques, etc.). Un surfacage du sol, plus ou moins fin, total ou partiel, peut se traduire par des solutions plus « actuelles » du traitement des sols.

Il conviendra d'assurer les continuités avec les façades par de la calade, du pavage ou dallage, en pied de façade ou caniveau, de ton gris-chaud, gris beige, et de favoriser l'usage de pavés de petite ou moyenne taille.



Pavage ou mixte - béton désactivé ou lavé et pierre - Voie pittoresque

Orientation d'Aménagement

L'usage d'un sol de béton signifie le caractère secondaire ou périphérique des voies. Avec un fort granulat le béton lavé ou désactivé est susceptible de créer une texture. Le béton doit comporter un dosage de granulats tel que l'ensemble présente une teinte générale gris-beige.

Pour éviter le traitement uniforme des sols, il importe de reconstituer des pieds de façade et des caniveaux de galets ou de petites pierres. L'adaptation au relief, la mise en forme par surfaces gauches lorsque c'est nécessaire, l'apport de galet ou de pierres doivent contribuer à reconstituer le paysage pittoresque nécessaire pour l'attractivité de la ville. A cela s'ajoutent la reconstitution des seuils des portes en pierre.

Un surfacage du sol, plus ou moins fin, total ou partiel, permet la circulation PMR.



Pavage ou dallage moderne - coeur d'animation urbaine

Orientation d'Aménagement des secteurs non caractérisés de manière spécifique

Il s'agit d'espaces issus de transformations des 19^e et 20^e siècles ou très fréquentés, notamment comme voies de transit. Le fonctionnement de la voie dont la circulation, l'architecture qui l'encadre peuvent justifier l'usage de pavages modernes.



Enrobé

Le traitement des sols peut s'adapter à ces types d'espaces, notamment par le traitement en matériaux bitumineux. Les bordurages, lorsqu'ils sont nécessaires et en contact avec des espaces publics dallés, pavés ou enrobés, doivent être réalisés en pierre.

4. LE GUIDE DE PRINCIPES ET DE REFERENCES

La majorité de ces voies sont des rues « à trottoirs » dès leur conception, en général à partir du milieu du 19^e siècle. Il peut être préférable de préserver ce dispositif, à chaussée bombée et symétrique, pour maintenir le partage visuel de la voie par le liseré que constitue la bordure. En général, la chaussée est pavée.

Orientations pour les détails particuliers

Les bordures de trottoir et caniveaux



Une bordure de trottoir joue un rôle visuel de qualité lorsqu'elle est large ; à l'origine, ces bordures mesuraient plus d'un pied de largeur. La présence d'un caniveau pavé assure la transition avec l'enrobé.



Le contact à joints vifs des pavages sur le fil d'eau d'une rue à chaussée fendue suffit pour former caniveau, sans plus de complications.

Les couvercles, avaloirs et ouvrages divers au sol



Les grilles avaloirs et les couvercles pastillent et altèrent le paysage du sol. Leur positionnement et leur insertion doivent être étudiés lors des aménagements.



Une grille avaloir élégante est encadrée par un liseré de pierre



Le pavage et la position de la bouche-à-clef sont étudiés pour correspondre.



Le couvercle s'inscrit dans la composition de la rue par son entourage pavé.

Les traitements particuliers



A proscrire : la complication de l'espace par du mobilier et la création d'axe de chaussée en sinusoïde pour faire ralentisseur.



Une solution pour marier le « lisse et le rugueux », passage PMR et perspective traditionnelle pour des voies nouvelles.



L'insertion de formes, hors inscription dans le linéaire de voie, demande un soin particulier : ici, l'effet trottoir se prolonge malgré le stationnement en « Lincoln ».

I - ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION n°1bis

Les plantations et espaces verts des espaces publics

1. TYPOLOGIE ACTUELLE ET ANALYSE CRITIQUE

RAPPEL HISTORIQUE

Comme dans toutes les villes médiévales, la végétation était sans doute très rare à Thiers, en particulier dans les espaces publics : densité et manque d'espace ne favorisaient pas les arbres intra-muros ; les arbres étaient à l'extérieur (pour la production de bois et pour les récoltes de fruits).

Les arbres n'ont fait leur apparition en ville que suite à l'abandon de la nécessité de se protéger par des enceintes, ce qui a eu pour conséquence de desserrer la densité et de dégager des espaces libres.

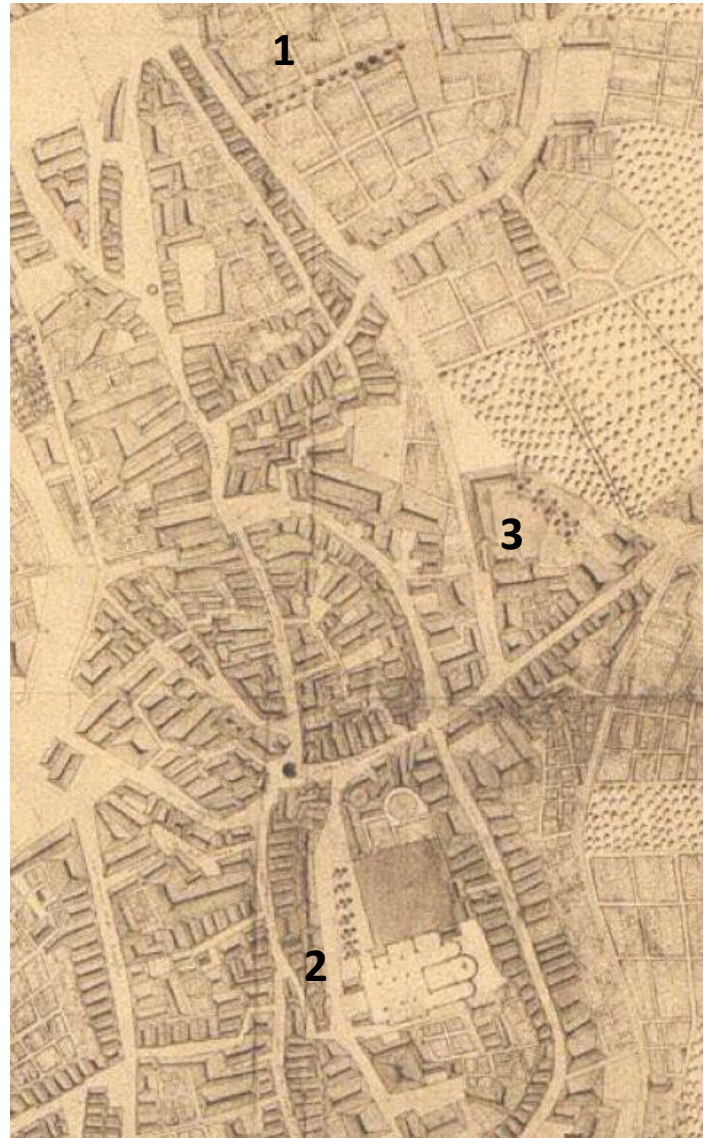
Beaucoup de villes ont ainsi affecté les anciens remparts et fossés à la création de boulevards et promenades plantés. La mode des allées s'est démocratisée et est sortie des jardins nobles pour conquérir les espaces publics accessibles à tous.

A cause de la topographie particulière du site, cette transformation des fortifications en boulevards plantés n'a pas pu avoir lieu à Thiers.

On est donc resté avec une ville dense et minérale.

Sur le plan de 1750 (ci-contre) les arbres "urbains" (marqués par un figuré spécial faisant clairement apparaître des rangées régulières ou "allées") sont très rares et ne se trouvent que dans trois endroits :

Le couvent des Grammontains (1), le parvis de nord l'église St Genes, actuellement rue du Palais (2) et une allée d'arbres (3) dans un bâtiment correspondant actuellement à une école en contrebas de la nouvelle place Antonin Chastel



Le XIX^e a construit deux espaces urbains arborés et aérés :

- la place Duchasseint : cette "promenade" avec plantations d'alignements et kiosque à musique est typique de l'époque. Le grand mur de soutènement avec son escalier monumental montre bien la volonté de construire un espace public marquant et d'embellir la ville en utilisant les éléments de vocabulaire à la mode. Contrairement à ce qu'on pourrait imaginer, il ne s'agit nullement d'un fragment de muraille défensive. peut-être tout au plus l'évocation d'un vestige de terrasse qui aurait appartenu au couvent des Grammontains démolé.
- le square de Verdun : espace vert "à l'anglaise" faisant contrepoint à la composition rigide de la promenade qui le domine. Collection de grands conifères décoratifs également très à la mode de la fin XIX^e (cèdre, séquoia -mort depuis- chamaecyparis, ifs....)
- ces espaces publics vastes et aérés ont été conçus sans doute dans un souci hygiéniste, en limite de la ville ancienne qui était restée très dense.

Le reste des espaces verts et plantations sur espace public a été réalisé au cours des XX^e et XXI^e siècles, sans grande inventivité ni dessein d'ensemble. On a aménagé et planté au coup par coup, en fonction des espaces qui se libéraient ou du désir de "verdir" certains secteurs très denses.

Le diagnostic des espaces verts qui a été réalisé pour la rédaction du document 01 B RP vol 2, montre un certain nombre défauts et faiblesses pour l'ensemble des espaces verts inclus dans le périmètre du PSMV :

- Traitement quasi systématique des feuillus d'alignement ou isolés en "port contenu" (têtes de chats), sans que l'on en comprenne bien la nécessité (les arbres auraient la place de se développer de manière plus naturelle en hauteur et en volume)
- Vieillesse de certains lieux (Duchasseint, Verdun), usages sans doute à redéfinir, espaces à revitaliser...)
- Aspect très banal et sans intérêt de jardins publics comme celui qui accompagne St Genès
- Absence d'une politique cohérente et innovante dans le domaine du fleurissement (aspect triste de la ville ancienne, très minérale)
- Manque de suivi de certains arbres (tilleuls place du Palais) : pas de plan de gestion au service d'un projet de plantation urbaine
- Plantations dans certains secteurs rénovés faisant appel à des essences qui ont un caractère trop banal ou "périphérique" (perte de caractère)

La révision du PSMV doit être l'occasion de définir plus précisément le rôle des espaces verts et des plantations dans le secteur ancien.

La place de l'arbre en ville doit être resituée à la lumière de nouvelles préoccupations urbaines : lutte contre les effets du réchauffement climatique, accroissement de la biodiversité urbaine, attractivité du centre ancien rénové.

2. L'ORIENTATION D'AMENAGEMENT

OBJECTIFS CONCERNANT LES ESPACES VERTS PUBLICS

- Poursuivre la requalification des rues et espaces publics, en introduisant plus de végétal
- Prendre en compte les effets positifs et aménités diverses des arbres et des espaces verts et les utiliser pour rendre la ville plus attrayante et plus résiliente vis à vis du réchauffement climatique
- Améliorer la gestion des arbres en leur donnant plus de volume là où c'est possible, penser au renouvellement des essences en tenant compte du réchauffement climatique, améliorer l'espace vital des arbres (en particulier au niveau du sol)
- Développer une véritable politique de fleurissement en rapport avec la qualité des lieux
- Améliorer les espaces verts : adapter les usages, adopter une conception permettant des économies en entretien
- Utiliser les végétaux pour améliorer à la fois le paysage urbain et le cadre de vie (ombrage, climatisation naturelle, habillage des pignons aveugles provenant des démolitions...)

ACTIONS A METTRE EN PLACE

AMELIORER LA GESTION DES ARBRES PUBLICS

Plan de gestion : après inventaire de tous les arbres publics, un plan de gestion permettra aux services d'adapter le traitement réservé à chaque arbre en fonction de sa situation, de son état sanitaire et du "projet" paysager défini pour chaque lieu. La taille en tête de chats ou sur prolongement ne sera plus appliquée systématiquement sans réflexion. On étudiera, en particulier pour tous les platanes et tilleuls, la possibilité d'une "conversion" en port libre ou semi libre. La charge financière des tailles systématiques sera allégée, les arbres seront moins stressés et ils seront plus à même de fournir l'ensemble des services positifs qu'ils apportent en ville (lutte contre le réchauffement climatique, confort urbain...)

Voir photos commentées en annexe.

RENOUVELER LES ARBRES PUBLICS

L'inventaire des arbres permettra de fixer les modalités et le calendrier des renouvellements, à la fois pour les arbres vieillissants ou "démodés" (petites essences de caractère pavillonnaire par ex). On prendra en compte l'incidence des nouvelles maladies ou parasites susceptibles de s'attaquer à des essences jusque là résistantes (frêne par ex).

PLANTER DE NOUVEAUX ARBRES PUBLICS

La rénovation urbaine libère de nouveaux espaces au sol, mais elle produit parfois des pignons aveugles pas très intéressants. Planter ponctuellement des grands arbres à port en fuseau peut à la fois "verdir" ponctuellement des lieux ingrats et habiller facilement des pignons. Voir photos commentées en annexe. L'introduction d'arbres dans le périmètre même des îlots rénovés est également un plus pour le cadre de vie et le confort urbain de ce nouvel habitat.

REFLECHIR AU RENOUVELLEMENT DES USAGES

La place Duchasseint est un bon exemple d'espace public qui a perdu son usage social : ce n'est plus qu'un parking sans âme, au sol banalisé et sans grand intérêt (à part les arbres). Une réflexion doit être menée pour définir des usages plus valorisants et conviviaux. Le square de Verdun souffre également d'un déficit d'image et d'un manque de convivialité. La nouvelle place sur dalle devant la mairie n'a de véritable usage que les jours de marché, elle est sans doute trop minérale, bien qu'elle offre un point de vue magnifique sur la vallée.

INNOVER DANS LA COMPOSITION DES JARDINS ET ESPACES VERTS

La gestion des espaces verts est souvent une charge pour les collectivités, la conception traditionnelle reposant sur le principe du sol nu et bien propre au pied des arbustes. L'application aux espaces verts publics du principe de végétation stratifiée peut amoindrir la charge d'entretien, apporter de la biodiversité et plus de fraîcheur.

Le sol nu est remplacé par des végétaux couvre sol, des vivaces. On peut utiliser des plantes "nomades" qui se ressèment naturellement et donnent un côté changeant aux espaces verts (principe du "jardin en mouvement"). Les arbustes ne sont plus systématiquement taillés en topiaire mais laissés en port libre avec des tailles conçues pour faciliter la mise à fleur. Cette "révolution" verte doit bien entendu s'accompagner d'une formation des jardiniers qui deviennent autre chose que de simples gratteurs de terre. Cette formation devra être à la fois technique et esthétique.

(RE) INTRODUIRE DES VEGETAUX DANS L'ESPACE MINERAL DE LA VILLE ANCIENNE

Il est certain que l'aspect totalement minéral des rues et ruelles est récent et correspond à l'emploi du goudron ou du béton comme revêtement de sols "propres". Mais la ville ancienne était pavée ou bien en terre battue, avec sans aucun doute de l'herbe entre les pavés, de nombreux végétaux le long des façades ou dans les recoins non piétinés. Et pourquoi pas des plantes à fleur spontanées ou introduites (giroflée, rose trémière, mauve, sédums...) ?

La vigne en treilles devait également se développer un peu partout et agrémenter façades et pèdes.

Réintroduire de la végétation fleurie ou utile dans l'espace public des rues, ruelles et pèdes serait donc utile à plusieurs égards : cadre de vie, animation, biodiversité....

Les pieds de certaines façades, les délaissés, les recoins tristes pourraient être reconquis par le biais d'un fleurissement participatif faisant intervenir les habitants des lieux concernés. Ce genre d'action demande peu d'investissement matériel, mais une animation sérieuse et motivée. A l'instar de nombreux centre historiques anciens, Thiers pourrait fortement changer son image, à la fois pour les habitants et pour les visiteurs. La partie technique de l'étude devra jouer avec les matériaux de sols, leur porosité, la faisabilité des supports pour les treilles (qui peuvent traverser des ruelles ou des pèdes et le choix de la palette végétale.

Toutes les fois que c'est possible il vaut mieux travailler en pleine terre. Mais il est également envisageable de travailler avec des contenants hors sol (bac en acier CORTEN par ex). On aura dans ce cas une contrainte supplémentaire, celle de l'arrosage.



Ci-dessus, village médiéval de Falvigny sur Ozerain



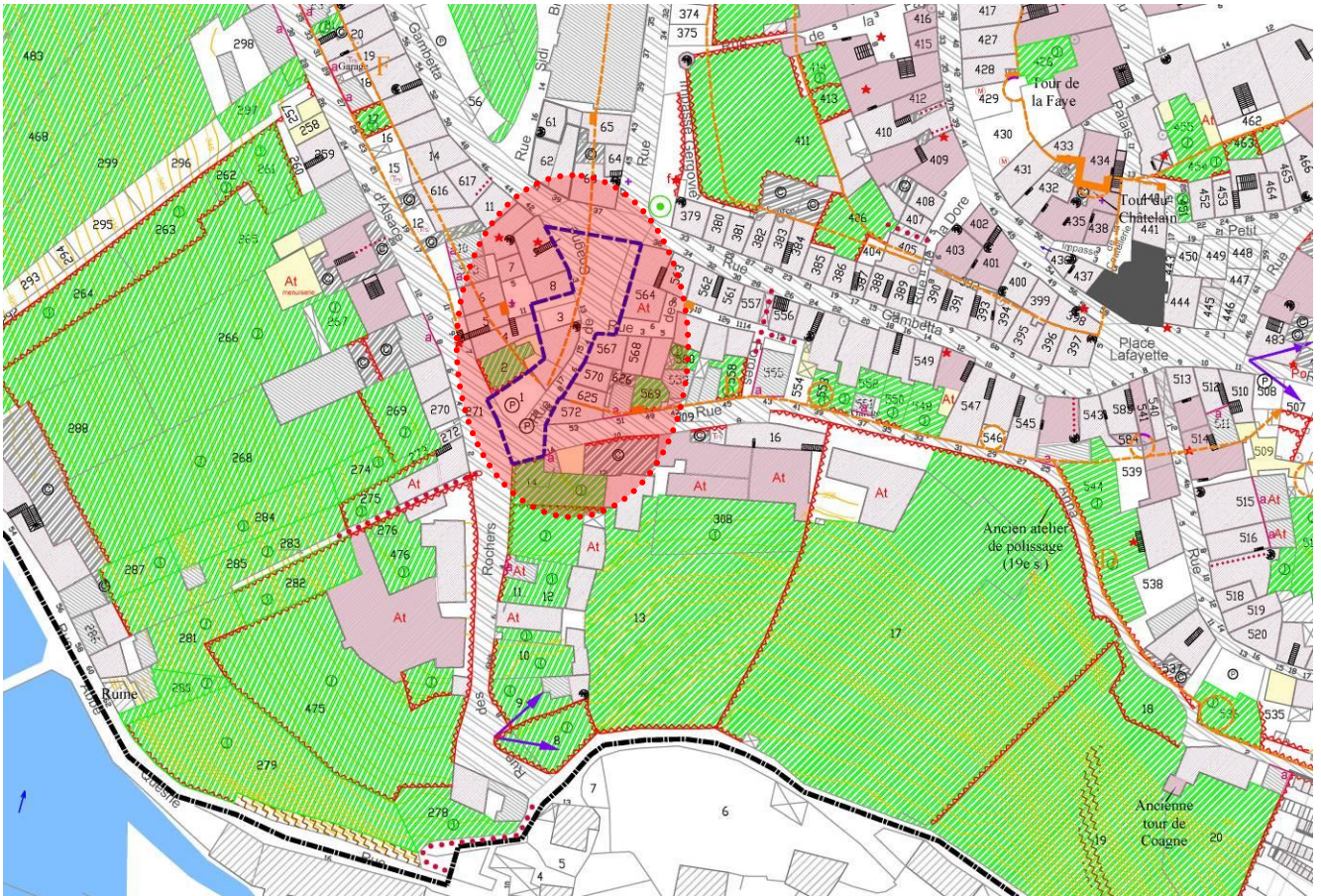
Ci-dessus, village de Collonge la Couge



Ci-dessus, village de Châteauneuf en Auxois

II- ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION n°2

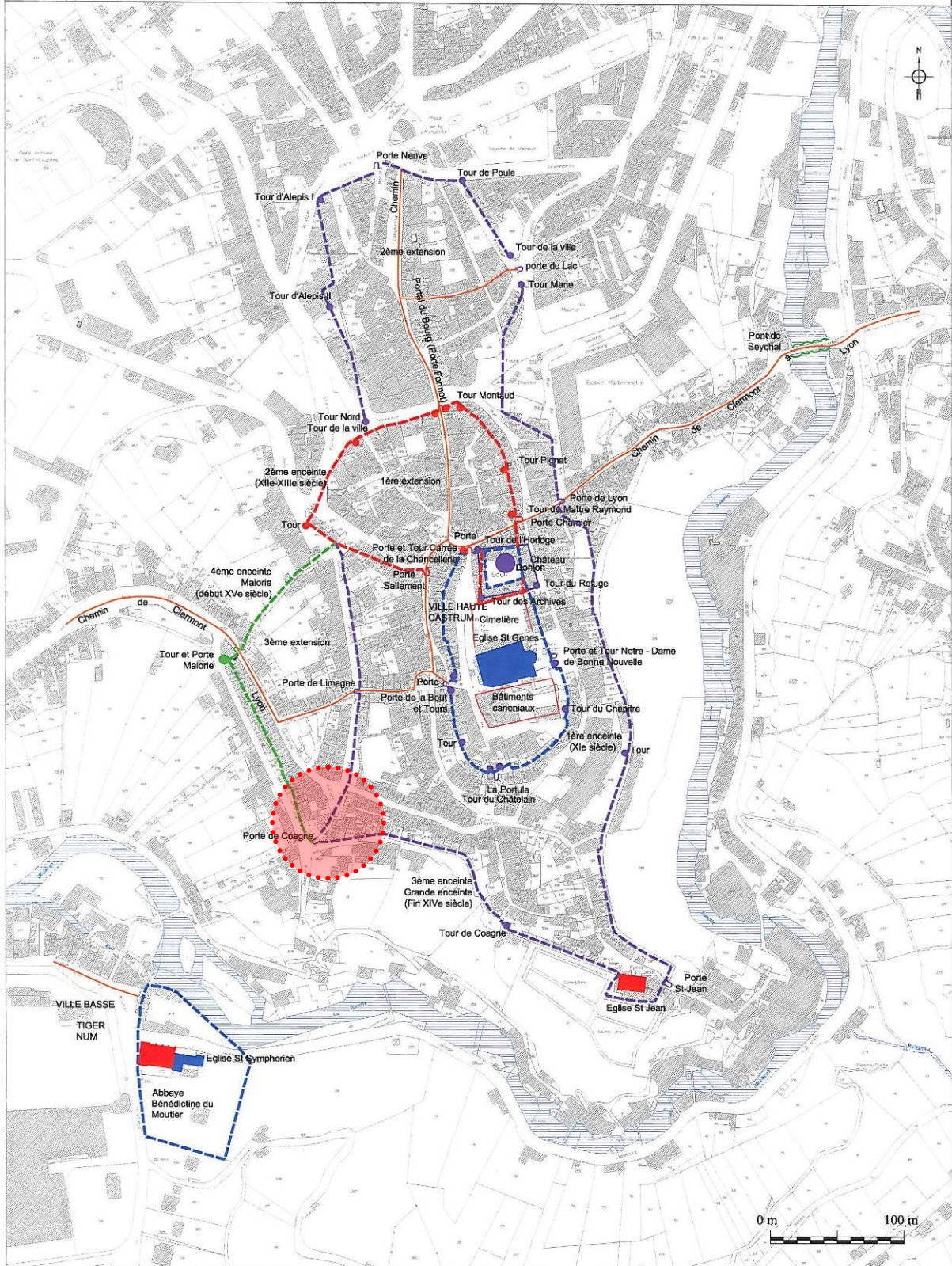
La porte de Coagne



Le site de l'OAP n°2

THIERS AU DEBUT DU XV^e siècle

D'après A. Bigay, H. Soanen, J.-L. et A. Kristos



Il s'agit ici d'un lieu signifiant de l'histoire et de la forme de la ville : la porte de Coagne, lisible sur l'Armorial de Revel.

La position de l'ancienne porte sud de la ville



La porte de Coagne, un aboutissement de la ville médiévale sur le glacis sud

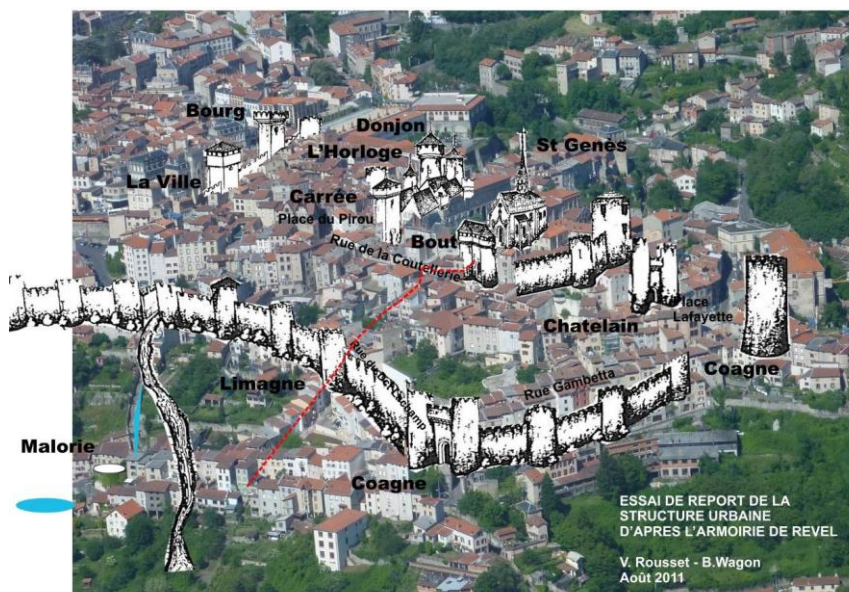




Photo aérienne B. Wagon



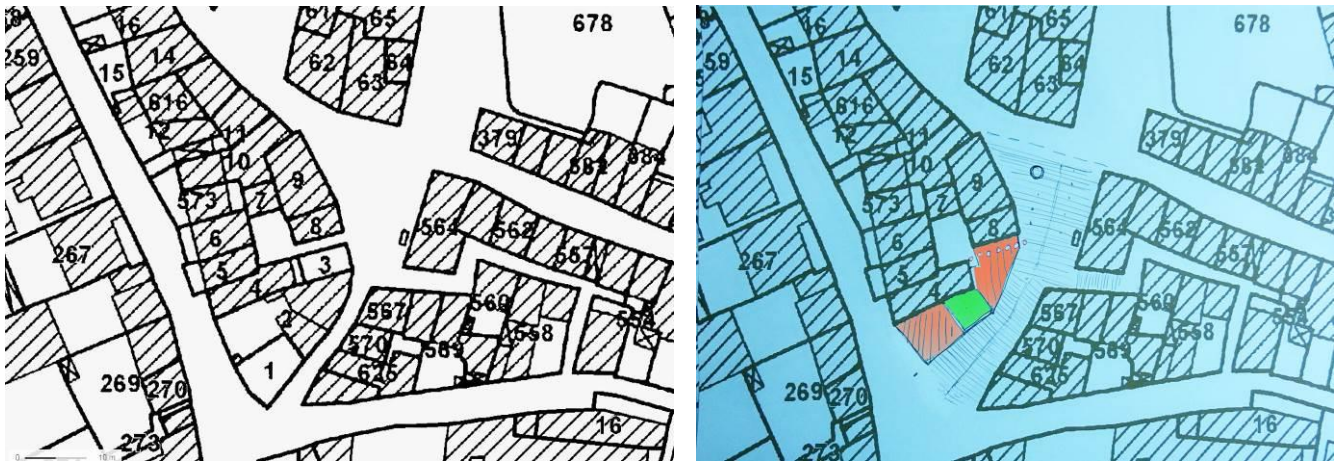
L'effet de porte et d'aboutissement du centre-ville sur l'éperon sud est encore lisible.

Toutefois le passage très étroit s'inscrit dans un espace de distribution des quartiers sud.

Les immeubles acquis par la Ville peuvent être remplacés au profit d'un ensemble plus habitable.



Solution 1 : reconstitution du front bâti « en avant »



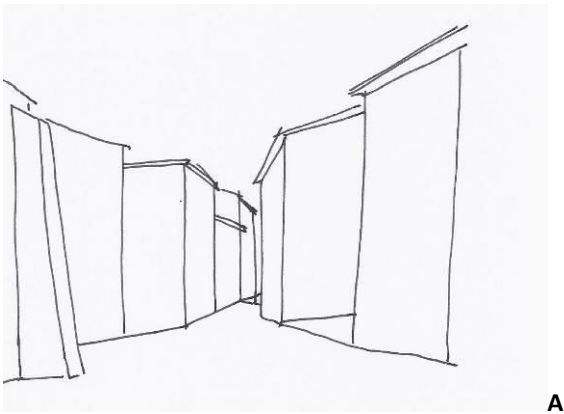
Orientation d'aménagement : reconstitution d'un front continu d'îlot

Solution 2 : maintien de la placette devant l'emplacement présumé de la porte de Coagne, disparue.

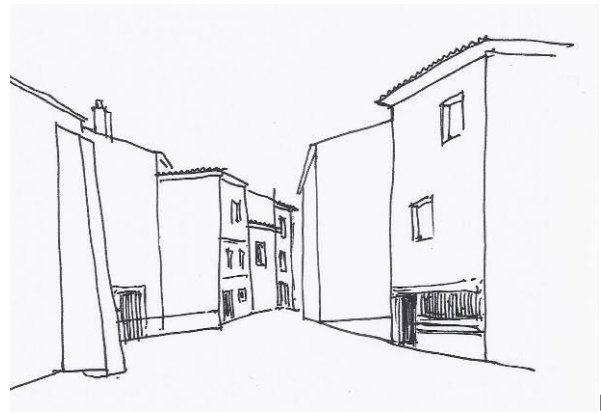


Solution 3: dégagement maximal du passage (pincement de voirie compris entre 6,00 m et 5,50 m)

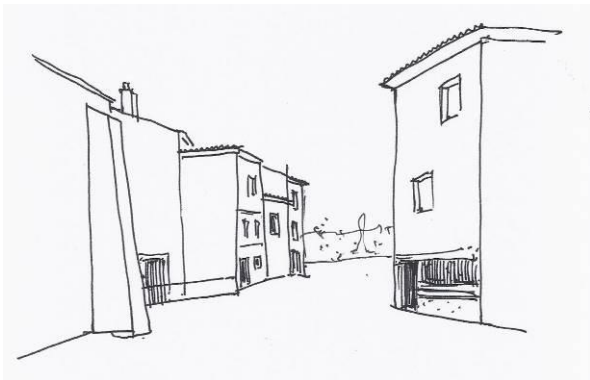




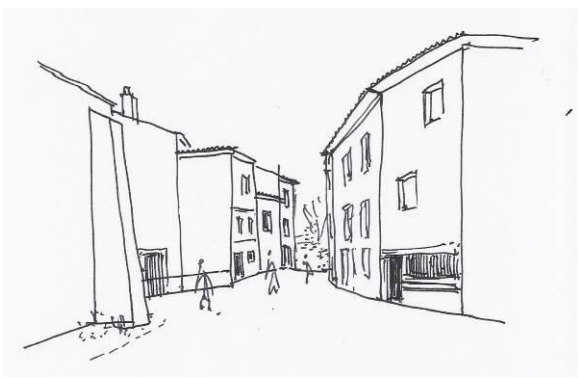
A



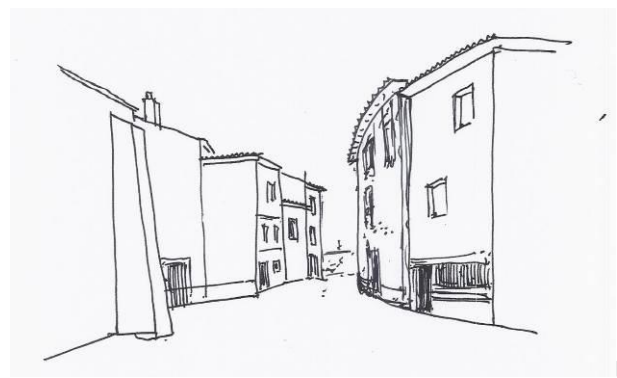
B



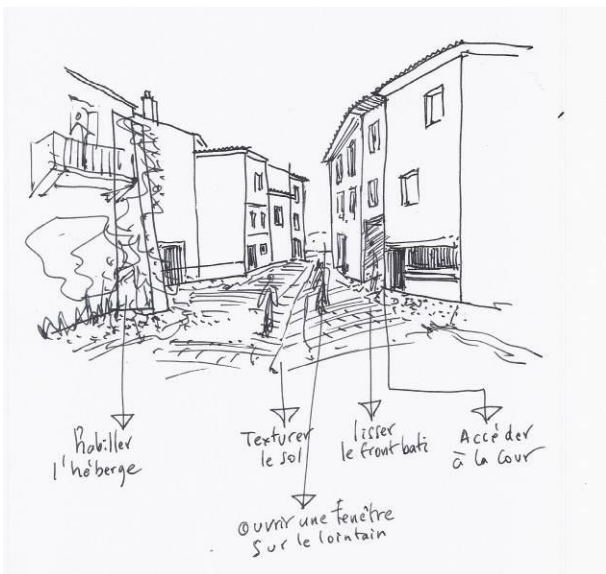
C



D



E



F

A et B – état actuel. Le passage « en porte » fait environ 2,50 à 3,00 m de largeur.

B – la démolition des parcelles 1, 2 et 3 crée une « béance urbaine » et accroît la présence d'héberges.

D et E – La reconstitution d'un front bâti permet de « lisser » la rue en suivant la courbure de la place en « entonnoir ».

E – traitement qualitatif de l'espace :

- Le pignon aveugle de la parcelle 564, à gauche, nécessite une reconfiguration pour s'inscrire dans le paysage de la place (ouverture, balcon, végétation),
- Le sol peut être pavé, ou mixte, pavé et béton à fort granulat, et les pieds de façades en galets,
- Les fils d'eau recentrent la perspective.



Depuis l'étranglement, vue vers l'îlot Forgeron



Vue vers le sud-ouest



Vue du sud au nord (sens entrant)



Vue du nord au sud, (sens sortant de l'intra muros)

L'effet de « pincement » participe aux jeux de perspectives qui racontent l'histoire de la ville.

Sa largeur, ici, correspond exactement à la largeur-type des portes de ville.

Toutefois, la vétusté des immeubles crée l'occasion de rendre le site plus confortable, sans perdre l'effet de « porte ».

Au débouché, au sud, hors intra-muros, le paysage est « déchiré » par les anciennes démolitions, les murs pignons aveugles et leurs soutènements. De la mise en valeur du site émerge l'idée d'une placette et d'un passage plus confortable, nécessaires pour la vie locale.



L'ORIENTATION D'AMENAGEMENT



Entre le maintien de l'état actuel et le schéma ci-dessus, divers tracés et emprises peuvent s'adapter aux opportunités foncières et à l'élaboration d'un projet.

Il importe de :

- Préserver l'effet de places en « entonnoirs », caractéristiques de l'urbanisme thierois,
- Préserver la continuité du front bâti,
- Fermer la « dent creuse » de la parcelle 3 avec passage en *pedde* si nécessaire,
- Préserver l'effet de porte en limitant l'élargissement à 5,50 mètres environ de passage entre façades,
- Texturer le sol pour valoriser,
- Végétaliser pour assortir les perspectives d'émergence de feuillus de haute tige.

III- ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

n°3

La rue du Transvaal

A l'origine : un accès possible par une entrée (poterne), en brèche dans la muraille, découverte près de la tour Pignat, qui permet d'accéder au plateau haut de la vieille ville (rue du Transvaal et rue du Bourg) par des souterrains et un escalier.



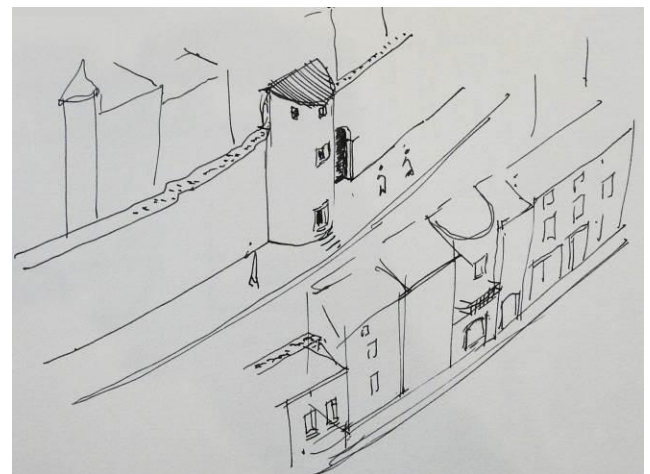
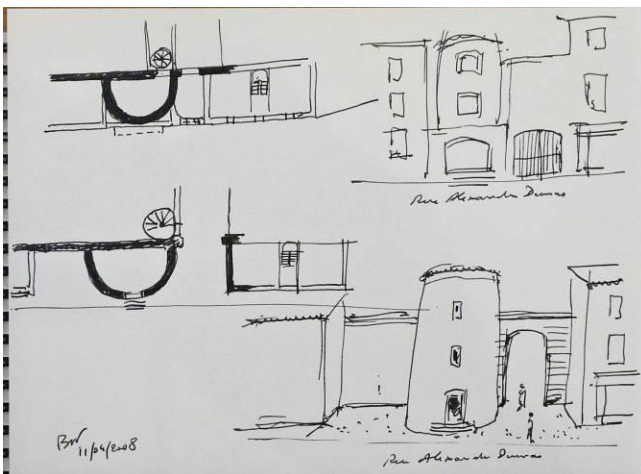
2008



2008, la poterne est cachée derrière une façade



2016, le dégagement de la poterne



Dessins de l'équipe du PSMV pour la prise en compte de la tour Pignat et de sa poterne, en 2008,



L'opération esquissée en 2008 a été en partie réalisée par le dégagement de la tour Pignat, de la poterne et la réhabilitation des immeubles sur la rue Alexandre Dumas.



L'immeuble récent de la parcelle 593 doit être démoli pour dégager le rempart et l'arrière de la tour Pignat. La parcelle 593 comporte un ensemble « vide » derrière la tour Pignat.

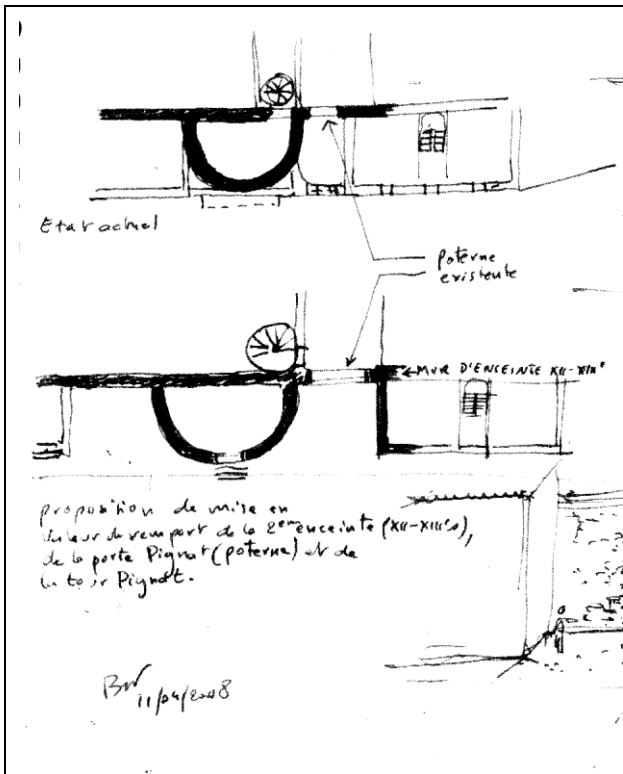
L'immeuble de la parcelle 233 doit être démoli en tout ou partie pour valoriser l'immeuble de la parcelle 232. En effet, le cumul des deux immeubles crée une épaisseur bâtie inadaptée à l'habitat.



Façade de la parcelle 233 sur cour

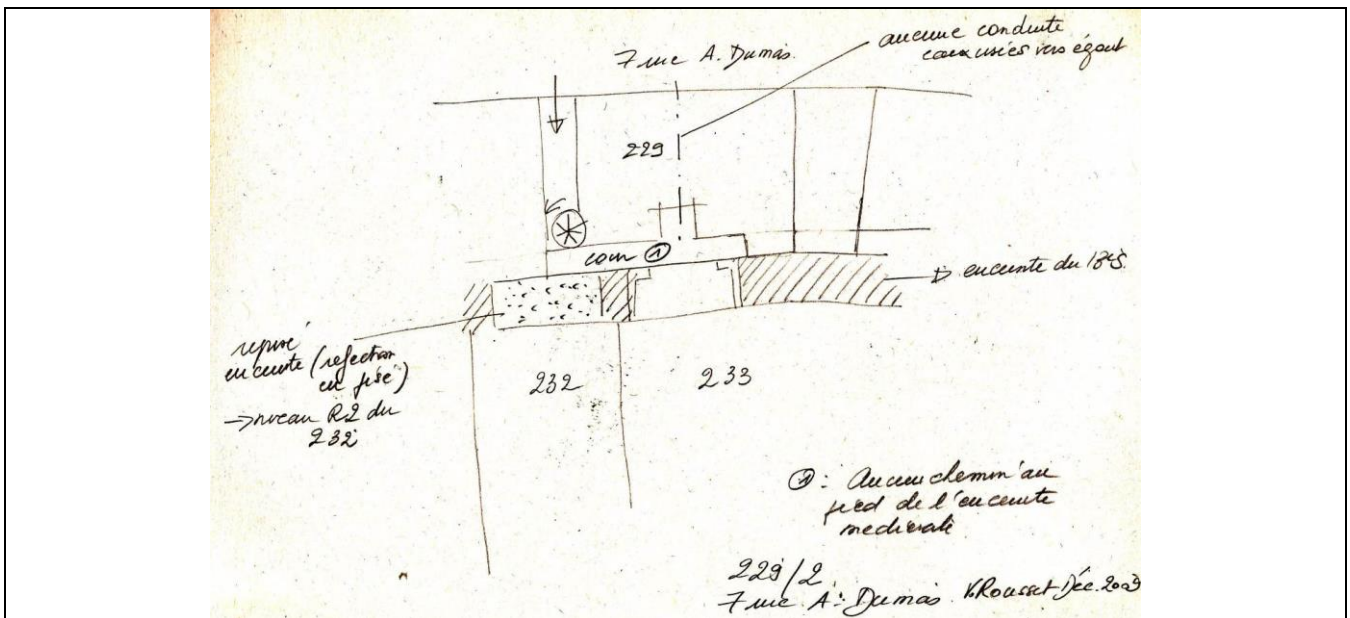


Façade de la parcelle 591 sur cour



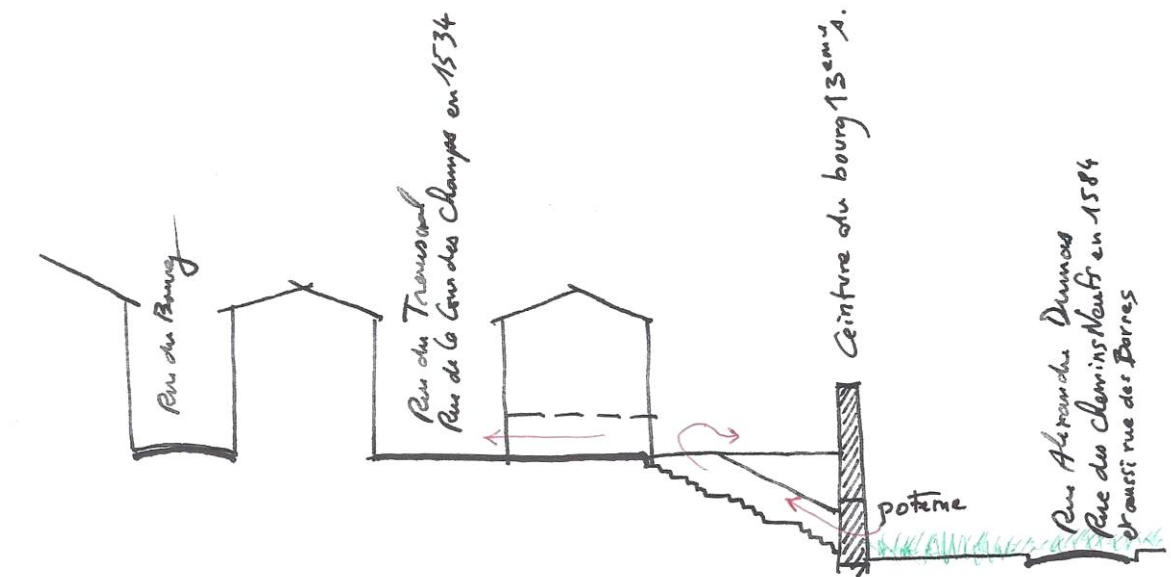
L'opération esquissée en 2008 a été en partie réalisée par le dégagement de la tour Pignat, de la poterne et la réhabilitation des immeubles sur la rue Alexandre Dumas.

Le dégagement de la cour intérieure posera la question du traitement de la vue retrouvée sur la face intérieure du rempart (sa texture, son état de conservation, son couronnement, ses équipements architecturaux potentiels...) et sur l'émergence des façades arrière des immeubles de la rue Alexandre Dumas.

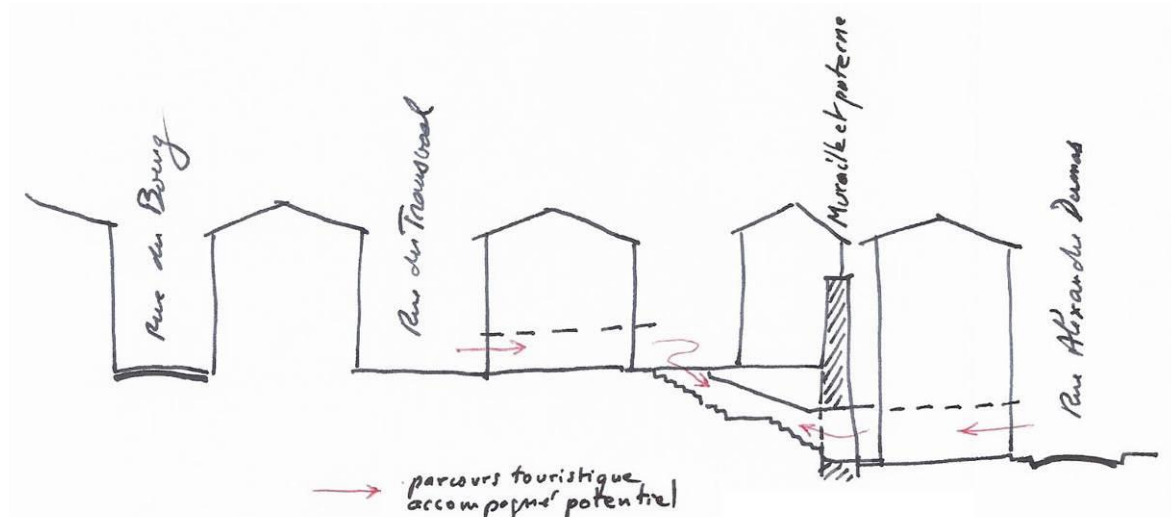


La parcelle 232 : immeuble à maintenir et à réhabiliter ; la parcelle 233 : l'immeuble peut être démoli ou modifié ; cette démolition va découvrir le rempart et les hauts de courtes arrière des immeubles de la rue Alexandre Dumas (notes de terrain Valérie Rousset).

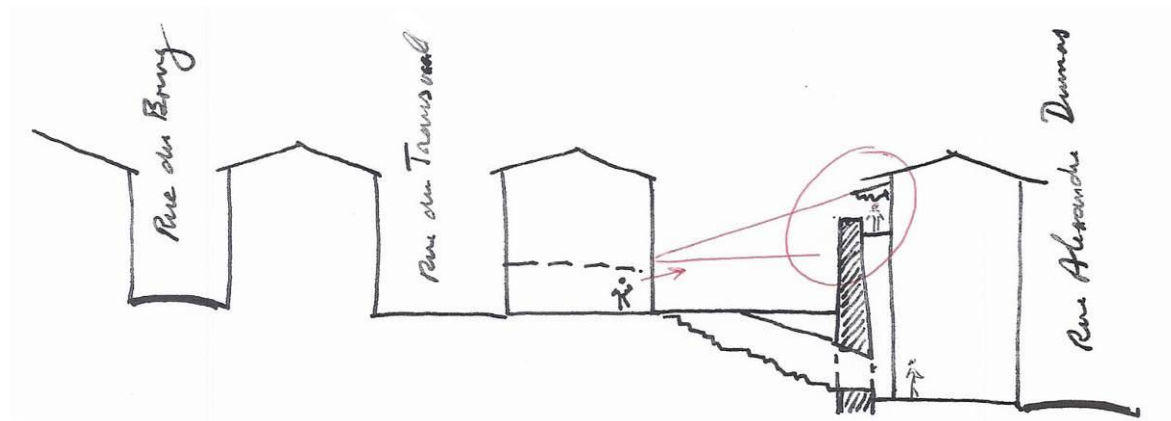
Evolution du site par une coupe est-ouest sur la plateforme du Bourg



La structure fondatrice des lieux : la ville, prise dans son enceinte, se trouve sur un « plateau », protégé par un fort dénivelé, avec un rempart formant soutènement. Une étroite poterne ouvrait sur l'est ; l'ancienne appellation de la rue du Transvaal, rue de la Cour des Champs, peut témoigner du rapport de la ville haute à l'environnement extra-muros.

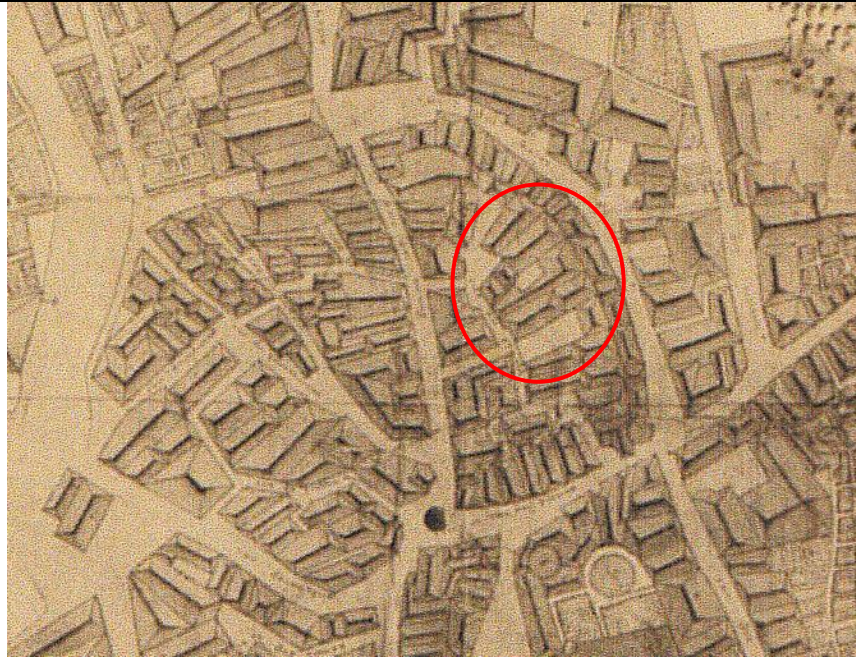


Le développement rapide du bâti intra-muros, contre le rempart et extra-muros, devant le rempart (avec un passage d'isolation) a enfermé les murs dans le tissu urbain ; la poterne qui permettait d'accéder à la « Cour des Champs » passe par le système alvéolaire taillé dans la roche.



Le dégagement de la cour intérieure posera la question de la vue sur l'arrière du rempart, sa texture, son couronnement et sur l'émergence des façades arrière des immeubles de la rue Alexandre Dumas.

DONNER DU SENS À L'AMENAGEMENT : la lecture de l'évolution morphologique



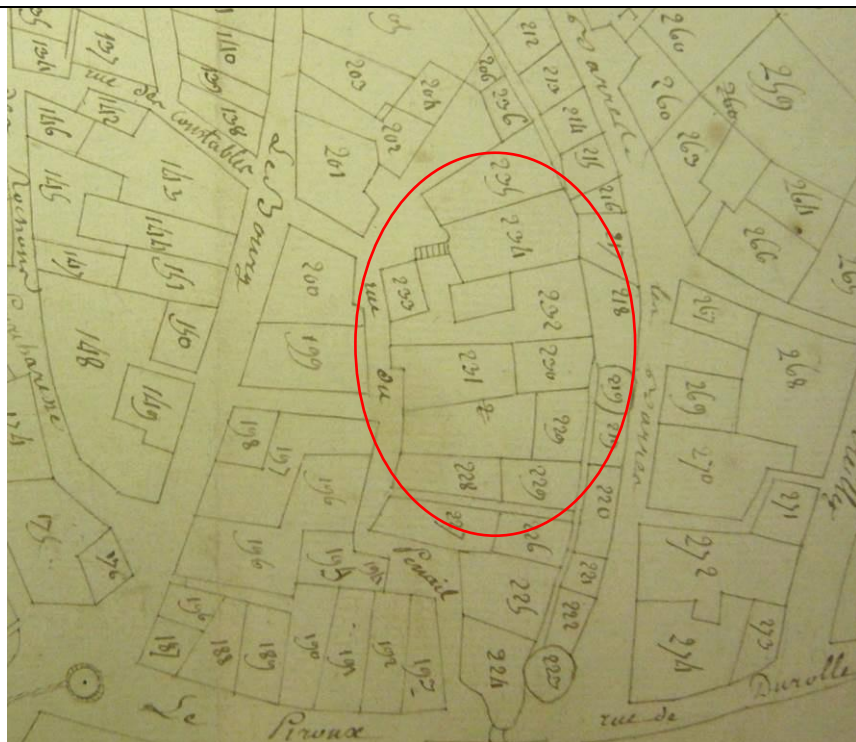
Plan de 1768

Ce plan est intéressant pour montrer les constantes de l'organisation du tissu urbain.

Peu modifiée, la ville de Thiers possède tous les ingrédients de l'expression de l'urbanisme médiéval.

Le bâti intra-muros, implanté perpendiculairement aux voies, existe aussi sur la bordure est de la rue du Transvaal.

Entre le rempart et la rue Alexandre Dumas le bâti est déjà présent sur ce qui fut le pied des murs ou glacis.



L'atlas de 1750

Le parcellaire est déjà en place.

La rue du Transvaal s'appelle rue du Penail.

Les numéros de parcelles de cette époque sont :

235, pour l'actuelle 232

234, pour l'actuelle la 233

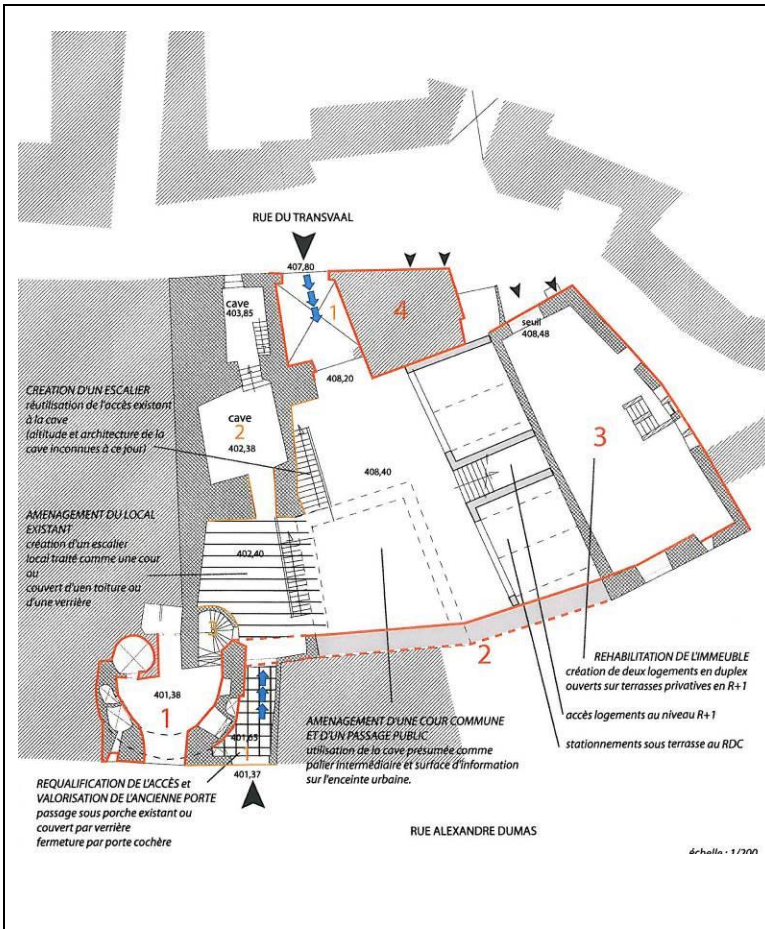
232, pour l'actuelle 291

233, pour l'actuelle 234

Ces deux dernières parcelles (232, pour la 291, 233, pour la 234) ont été affectées par des transformations. Le bâti modifié-reconstruit est de moindre intérêt.

Toutefois, la continuité urbaine et l'étroitesse de la rue du Transvaal sont maintenues. C'est l'originalité du tissu urbain de Thiers.

Une faisabilité testée par une étude d'aménagement confiée à Christine Charbonnel, architecte, par la Ville et l'ANRU, en 2009.



1 - la Tour PIGNAT

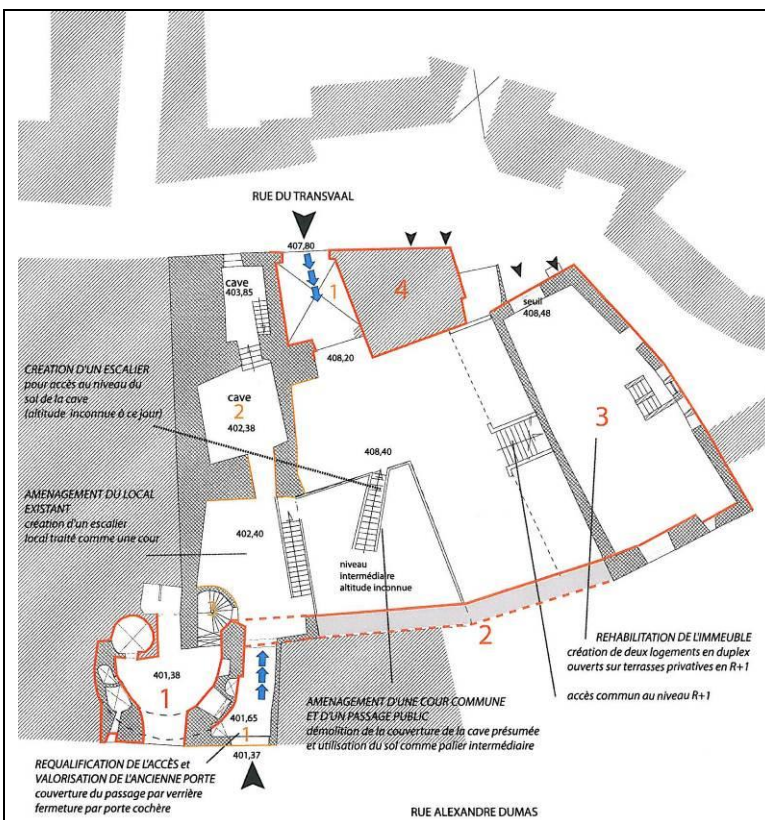
2 - le rempart

3 - Immeuble maintenu, d'intérêt architectural et archéologique

4 - immeuble pouvant être modifié mais dont la présence valorise l'alignement de la rue du Transvaal et assure l'enclos de la cour.

Le dénivelé entre la rue Alexandre Dumas et la rue du Transvaal est de plus de 6,00 m.

SOLUTION n°2 de l'étude (à titre informatif)



SOLUTION n°3 de l'étude (à titre informatif)

L'ORIENTATION D'AMENAGEMENT



L'orientation d'aménagement ouvre le champ à de nombreuses interprétations, d'autant plus que la programmation des réhabilitations peut contribuer à un apport d'idées.

D'autre part, le rapport à l'archéologie et à la mise en scène du rempart, appellera des recherches et une interprétation adaptée.

L'orientation s'appuie sur :

- Le dégagement d'une cour, par démolitions
- Le réaménagement de la cour et l'inscription du dispositif d'accès à la rue Alexandre Dumas (- 6,00 m)
- Le dégagement du rempart, sans s'empêcher de construire contre celui-ci, suivant son état et sa représentation
- L'affectation de l'immeuble de la parcelle 232 et sa réhabilitation
- La préservation de la continuité urbaine et l'étroitesse de la rue du Transvaal.

Le dégagement de la cour, l'ouverture de celle-ci sur la tour Pignat et la rue Alexandre Dumas peuvent aérer l'îlot et offrir un parcours pittoresque.